Montreuil, le 21 mars 2019

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

N/Réf : BT/CLN
N°62-20190321

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 28 mars 2019, pour l'ensemble des personnels de la Petite enfance.**

Monsieur le Ministre,

Suite à l'adoption de la loi pour un État au service d'une société de confiance du 10 août 2018 (ESSOC), des ordonnances devraient être publiées avant l'été concernant les dérogations possibles au cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance.

À notre connaissance, aucune organisation syndicale n'était présente lors des concertations qui ont été organisées par la DGCS pour préparer ces ordonnances, malgré les sollicitations de la CGT à deux reprises pour intégrer ces concertations.

Les informations dont nous disposons à ce jour laissent cependant à penser que l'impact de ces ordonnances sera très lourd pour la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels : baisse du nombre de professionnels qualifiés pour l'encadrement des enfants, augmentation du nombre d'enfants par professionnels, accueil des enfants en surnombre possible « à titre exceptionnel » tous les jours, des micro-crèches jusqu'à 16 enfants, une surface de jeux réduite pour les enfants…

Ces mesures, si elles étaient confirmées, démontreraient la volonté gouvernementale de porter gravement atteinte à la qualité d'accueil des établissements pour jeunes enfants, en passant en force par ordonnance, au mépris des enfants, des familles et des professionnels.

Ainsi, jeudi 28 mars 2019, la CGT appelle, aux côtés du collectif Pas de Bébé à la Consigne, l'ensemble des professionnels et parents à être en grève et à se mobiliser pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance, pour une politique ambitieuse de la petite enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de la société ;

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services Publics dépose un préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du 28 mars 2019, pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Ce jeudi 28 mars 2019, à 10h00, se tiendra un rassemblement des professionnels devant le Ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que de nombreux rassemblements dans toute la France.

C'est dans ce cadre et pour faire entendre les revendications des professionnels que la CGT sollicite une rencontre jeudi 28 mars en fin de matinée, avec Monsieur Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics et Monsieur Dussopt, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,

Baptiste TALBOT
Secrétaire général

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@cgt.fr